

RÉUNION DG AMPA / OS

DU 30 MAI 2023

Une réunion présidée par Eric Banel, Directeur Général des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA) s'est tenue le 30 mai 2023 en présence des organisations syndicales.

Vos représentants CFDT : Ludovic PEUCH CHIARAMONTI.

La réunion de ce jour est conduite par le DGAMPA, selon ses instructions expresses, sous le seul format présentiel et en présence, donc, de l'ensemble des Organisations Syndicales représentatives.

Instruction Armes_Présentation (Matin)

L'administration présente à l'ensemble des OS le projet d'Instruction Armes, présentation au cours de laquelle s'instaure entre les parties prenantes un dialogue et échanges de nature technique, selon un schéma de lecture et revue linéaire de ladite instruction.

Présentation AM 2027 (Après-Midi)

En préalable à la présentation du projet « AM 2027 », le DGAMPA a défendu devant l'auditoire le bilan de « Administration Maritime 2022 » dont il décline les résultats concrétisés par , notamment de manière non exhaustive:

- Le renforcement des capacités de prévention des accidents en mer,
- L'optimisation du balisage maritime,
- Le renforcement des capacités de contrôle de l'environnement et des pêches maritimes,
- La démarche globale de simplification des procédures,
- La refonte des cursus des baccalauréats professionnels,
- Le développement de la capacité de coordination et d'animation au niveau territorial,
- etc...

La seconde partie de la présentation AM 2027, menée par les représentants de la DGAMPA, consiste en l'énoncé des trois principes ou objectifs poursuivis suivants, nous citons :

- « Principe d'intégration du nouveau périmètre global de l'administration centrale en incluant la pêche, l'aquaculture, et les capitaineries dans leur mission AIPP »
- « Principe de participation et de collaboration qui vise au partage et à l'appropriation par l'ensemble de la communauté des agents de l'administration »,
- « Principe de priorisation du nombre de chantiers à mettre en œuvre, afin d'éviter une perte d'efficacité et pour concentrer l'action »,

AM 2027 est amenée à se développer selon deux phases successives : phase de conception (1^{er} semestre 2023) et phase d'activation et de suivi (2^{eme} semestre 2023 à 2027).

Ce processus technocratique déjà amorcé laisse place à six chantiers prioritaires à venir :

1. Valorisation de la filière des métiers de la mer via une « politique » de stimulation de l'attractivité de ces métiers (cette assertion s'adresse autant au public externe qu'interne),
2. Modernisation du système d'information,
3. Simplification des normes,
4. Ingénierie de la planification, s'entendant comme une fluidification des rapports entre AC et Services déconcentrés,
5. Contrôle des activités maritimes pour une mer préservée,
6. Modernisation de notre système assurant la sécurité de la Navigation Maritime.

Astreinte des Personnels Administratifs dans les LPM / Présentation Pacte Maritime (Après-Midi)

La DG AMPA présente son projet visant à faire évoluer le système actuel d'astreinte au sein des Lycées Professionnels Maritimes, dans l'optique de faire face à des besoins identifiés visant à garantir notamment la sécurité des élèves en internat, des biens mobiliers et immobiliers ainsi que le fonctionnement des installations et des équipements ou la prise de mesures d'urgences en cas d'incidents graves.

Le projet présenté ce jour est rappelé dans la [Fiche de Présentation](#) jointe.

Projet de modification de la formation ITPE 4A-ISNPRPM (Après-Midi)

La DG AMPA, par la voie de Caroline NEUMAN _ Adjointe au Sous Directeur de la Sécurité et de la transition écologique des navires_ présente son projet de modification de la formation ITPE 4A-ISNPRPM.

Ce projet est mené à la lumière du diagnostic porté par l'administration : défaut d'attractivité de ladite formation, besoin de maritimisation technique de nos nouveaux collègues ITPE exprimé par les CCSN et volatilité des premiers affectés.

Le projet résultant de ce constat se déclinerait sous la forme des deux volets suivants :

- L'abrogation de la formation au Master en Formation Initiale des nouvelles recrues, dans l'optique de libérer un créneau d'environ une centaine d'heures dédié à la formation technique à proprement parler,
- La mise en place « d'une règle » sédentarisant les primo affectés pour une période minimale de cinq ans.

La **CFDT** rappelle son attachement au caractère plus universel de la formation actuelle, permettant l'ouverture professionnelle maritime à d'autres filières, à l'instar de la formation des Administrateurs des Affaires Maritimes.

Si vous souhaitez participer aux échanges avec la DAM ou simplement dialoguer sur les sujets de l'Administration de la Mer, vous pouvez contacter vos représentants CFDT dans vos services ou régions respectives.

Pour tout contact le réflexe info : www.cfdt-ufetam.org et la liste de vos correspondants.